



Saint Pierre
de Chartreuse

SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

LETTRE MUNICIPALE NOVEMBRE 2020



POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE,

pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papiers sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

PROCHAINE PUBLICATION LE 12 DÉCEMBRE 2020 -

SOMMAIRE



- 1 - ÉDITO
- 2 - VIE MUNICIPALE
- 4 - VIE COMMUNALE
- 8 - SAISON DE SKI 2020 - 2021
- 9 - VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE
- 10 - RETOUR SUR ...
- 11 - VIE INTERCOMMUNALE
- 14 - NUMÉROS UTILES
- 15 - AGENDA

Stéphane GUSMEROLI

Maire de Saint Pierre de Chartreuse



Édito

Chers Chartroussins,

Au nom de tout le Conseil municipal de Saint Pierre de Chartreuse, et en lien avec l'Association des Maires de France, je souhaite rendre un hommage ému à Samuel Paty et aux trois victimes de l'attentat perpétré dans la basilique Notre Dame de Nice le 29 octobre 2020.

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. Nous adressons nos sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves, et partageons l'émotion qui a saisi le pays tout entier. Nous assurons de notre solidarité et de notre soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens. Nous connaissons et reconnaissons l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui concourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement. Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté

commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mises en cause. Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

Je tiens à rappeler, avec force, les valeurs de solidarité et de lien social qui doivent unir chacun d'entre nous. Ainsi, malgré le contexte sanitaire en vigueur, les cérémonies du 11 novembre prochain à Saint Pierre de Chartreuse seront maintenues, en format restreint, en présence d'anciens combattants, de pompiers du village et d'un piquet d'honneur du Groupement de soutien de la base de défense Grenoble-Annecy-Chambéry. Cette cérémonie sera l'occasion pour nous de rendre hommage et d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendus hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui, pour faire face à la montée des nationalismes et des intégrismes.

Dans ce contexte particulièrement difficile et avec le nouveau confinement actuel, je souhaite toutefois pouvoir vous apporter un rayon de soleil, doux et léger, et vous invite ainsi à regarder la série de quatre reportages passés récemment sur TF1 et qui ont si bien mis à l'honneur notre belle Chartreuse et ses magnifiques couleurs d'automne :



chartreuse-tourisme.com/decouvrir/le-blog/jt-13h-tf1-octobre-2020/



VIE MUNICIPALE

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 02 novembre 2020

Le contenu détaillé des délibérations prises lors du Conseil municipal du 2 novembre 2020 est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

EAU - ASSAINISSEMENT

Les rapports annuels de la SAUR, délégataire des services eau potable et assainissement collectif, pour l'année 2019, ont été présentés au Conseil municipal. Les contrats d'exploitation avec la SAUR arriveront à échéance fin 2021. La Commune vient de missionner un bureau d'études pour l'assister dans les procédures de renouvellement des services de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif à cet horizon.

VÉHICULES TECHNIQUES

Le Conseil municipal a décidé l'achat d'un nouveau tracteur multifonctions pour assurer, avec une meilleure performance, le déneigement des voies communales (notamment des voies étroites) et la tonte des espaces verts. Ce tracteur sera ainsi équipé d'une fraise à neige, de chaînes, d'une étrave et d'une tondeuse pour un montant d'achat de 71 850.00 € HT. Le véhicule actuel, l'« AEBI », sera repris pour la somme de 15 000.00 €.

JEUNESSE

Le Conseil municipal a souhaité affirmer, par une délibération-cadre, la conduite d'une politique communale en faveur de la jeunesse, qui pourrait s'inscrire au sein d'un Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) portée par le Département de l'Isère pour le Territoire Voironnais-Chartreuse, avant sa signature prévue en novembre 2020. Les actions envisagées par la Commune sur cette thématique sont : animation d'un Conseil des jeunes, mise à disposition d'un local pour les jeunes, aménagement d'espaces de loisirs pour les jeunes (terrain multisports, bike park, VTT...) et de salles multi-activités à Saint Hugues.

ENVIRONNEMENT

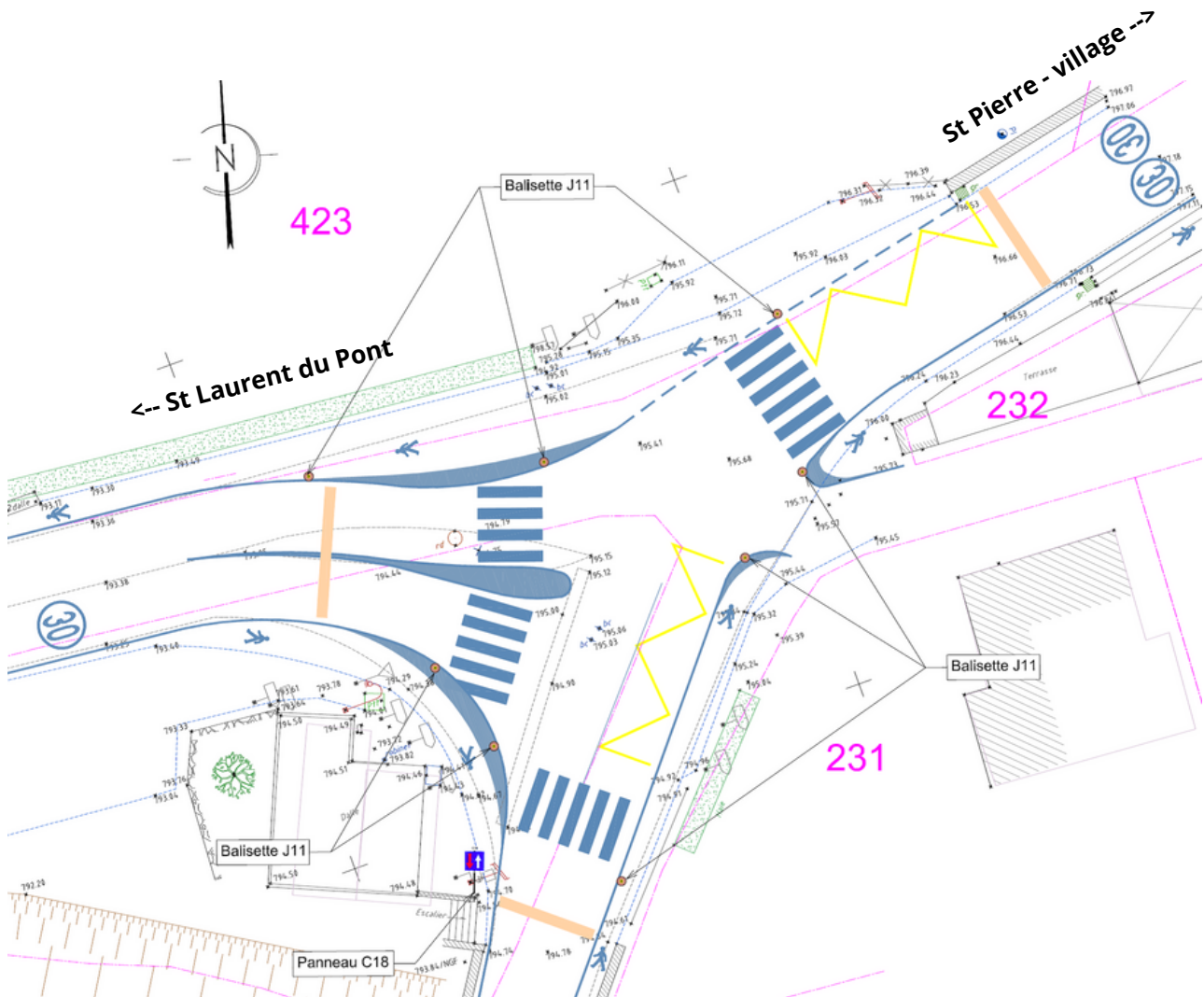
Entre la route de Perquelin et le Guiers Mort, se situe une ancienne décharge. Le nettoyage de cette ancienne décharge constitue la deuxième action-phare du programme d'actions Rivières sauvages visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux et à pérenniser le label Site "Rivières sauvages" du Guiers Mort amont. Ce projet de suppression de l'ancienne décharge doit permettre d'enlever le maximum de déchets afin d'éviter leur dispersion dans le cours d'eau lors de crues, d'intervenir sur la renouée du Japon afin de limiter son extension et d'éviter sa propagation le long du cours d'eau, et enfin de sensibiliser la population pour arrêter les dépôts sauvages. Le coût du projet est estimé à 89 100 € HT. Le Conseil municipal a décidé de soutenir ce projet de suppression de l'ancienne décharge de Perquelin, d'en assurer la maîtrise d'ouvrage si les subventions recherchées étaient bien accordées.



SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS

Afin de sécuriser les déplacements, notamment piétons, sur les routes qui traversent le hameau de La Diat et jusqu'au Bourg, la Commune prévoit la réalisation de petits aménagements de voiries, consistant à réduire les vitesses de déplacements et créer des cheminements piétons mieux identifiés. L'opération prévoit la réalisation de marquages routiers et de passages piétons, la mise en place de 4 alternats de circulation, la réduction de la vitesse à 30 km/h.

Il est envisagé de réaliser ces aménagements au printemps 2021. Le coût de l'opération s'élève à 11 871.00 € HT. Pour cette opération, la Commune sollicite une subvention auprès du Département de l'Isère, à hauteur de 50 %. Les plans des aménagements prévus seront rendus disponibles sur le site internet de la mairie.



Grenoble



VIE COMMUNALE

Campagne d'élagage le long des routes, avant la neige

Comme chaque année, la Commune va faire élaguer les abords de routes communales, ceci pour éviter que les branches chargées de neige se penchent sur la route et gênent le passage des chasse-neige, ou cassent et obstruent les voies.

Il faut savoir que les propriétaires riverains ont l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, à leurs frais. Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident. En cas de manquement, la Commune peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure.

Pour cet hiver, l'élagage sera assuré par la Commune, en faisant appel à un prestataire, la société Boursier. Nous demandons à chacun de faciliter le passage de l'élagueuse pour le bénéfice de tous.

Une réunion sera organisée avec tous les propriétaires riverains de voiries communales, pour faire un point sur l'élagage, réexpliquer les responsabilités de chacun et établir un plan d'actions : Commune, Département de l'Isère, propriétaires-riverains, concessionnaires de réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage).

Bruno MONTAGNAT - Conseiller municipal
bruno.montagnat@saintpierredchartreuse.fr

Plan d'adressage des voies communales

L'installation du Très Haut Débit, prévu en 2021, rend indispensable la dénomination des rues et la numérotation des bâtiments, afin de donner une adresse précise à chaque lieu de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Une liste des noms à attribuer aux différentes voies de la Commune a été arrêtée en prenant en compte les propositions des Chartroussins recueillies en 2019. Notre Commune comptera désormais 90 rues, routes, chemins, impasses et places. Vous pouvez prendre connaissance du projet de plan d'adressage de Saint-Pierre de Chartreuse sur le site internet dédié :

ou sur la carte papier mise à disposition pour consultation à l'accueil de la mairie. Je vous invite à faire part de vos remarques auprès de la mairie avant fin novembre. Le Conseil Municipal délibérera alors cette fin d'année 2020 pour valider le plan d'adressage, après analyse et prise en compte des remarques, le cas échéant. Sur cette base, les adresses personnelles vous seront envoyées au printemps 2021. Merci pour votre participation.

Dominique CABROL -
Adjointe en charge de l'adressage
06 31 42 82 46 - dominique.cabrol@saintpierredchartreuse.fr



<https://q-cartov4.sig.eu.com/SPC-ADRESSAGE>

Nouvelle mise en page de La Lettre Municipale !

Bienvenue à la nouvelle mise en page de la Lettre Municipale ! Je tiens à remercier tout particulièrement Lucie BOUVET (à l'accueil de la Mairie) pour ce superbe travail qui nous permet également de lancer un concours de photographie pour que votre photo illustre la couverture de La Lettre. Si vous avez de belles photos de Saint-Pierre de Chartreuse en automne, vous pouvez participer à ce concours dont les modalités figurent en dernière page de la Lettre de ce mois-ci. Chaque mois, nous sélectionnerons une nouvelle image qui mettra notre village en valeur.

Carte de vœux 2021

Nous sommes également à la recherche de photo de paysages enneigés pour la carte de vœux de cette année. Envoyez-nous vos images au plus tard le 05 Décembre 2020 à :



lalettre@saintpierredchartreuse.fr

Fabienne BARRIS -
Conseillère municipale en charge de la communication
fabienne.barris@saintpierredchartreuse.fr



Mémoires du village - Proposition d'un "Acte 1" les 17-18-19 septembre 2021 au centre « Notre Dame de Vette »

Un petit groupe de travail composé de passionnés s'est constitué et s'est réuni afin de visionner, réunir, classer, numériser, récolter... différentes photos, vidéos, témoignages de l'histoire de Saint-Pierre de Chartreuse, en vue de partager tout ceci avec les habitants lors d'un week-end festif.



POUR QUOI ?

Cette première rencontre sera l'occasion de voir, revivre, découvrir les corsos, les courses de vachettes, les courses de garçons de café, les courses de tondeuses à gazon, les sons et lumières « Mémoire d'hêtres », les lancés de bottes de foin, les démonstrations de chiens de troupeaux...

QUAND ?

Lors du week-end des journées du patrimoine 2021, les 17/18/19 septembre 2021.

Cécile LASIO - 1ère adjointe en charge de tourisme
cecile.lasio@saintpierredechartreuse.fr



Nous avons besoin de vous !

Si au fond de vos placards, dans vos tiroirs ou dans un carton en haut d'une étagère, vous avez des traces de l'histoire de Saint-Pierre de Chartreuse, nous sommes preneurs ! Cette première collecte est en lien avec les animations et festivités des années passées.

Ainsi merci de déposer ces trésors en mairie de Saint-Pierre de Chartreuse dans une enveloppe à votre nom, afin qu'on les numérise ou qu'on en fasse une copie avant de vous les restituer. La personne à l'accueil se chargera d'enregistrer le dépôt pour qu'il n'y ait aucun risque d'oubli ou de perte de document.



Ramassage des encombrants



Comme chaque année, le service de ramassage des encombrants par la Commune est interrompu pendant la période hivernale et ne reprendra qu'au printemps prochain !

En attendant, n'oubliez pas que les déchèteries de la Communauté de Commune Coeur de Chartreuse restent ouvertes. Voir jours et horaires à la page 12, "Numéros utiles".



Parking à chevaux

Les restrictions liées à la pandémie et au mauvais temps n'ont pas empêché l'équipe technique ainsi que les bénévoles de respecter l'agenda. Trois barres d'attache ont pu être posées : à la Diat (entre la buvette et le cabanon), à Saint Hugues (à côté de sculpture en hommage à Bruno Arragon), aux Essarts (au niveau des Cabanes insolites). Sept anneaux ont été scellés : 4 sur le Plan de Ville (vers l'abri bus et l'abri poubelles), 3 à la Chapelle. Ces dispositifs seront complétés par de la signalétique et de quoi respecter la propreté des lieux.

Jeanne GERONDEAU
Conseillère municipale



Traçage des chemins équestres

Le projet continue son chemin. La compétence est passée au Parc Naturel Régional de Chartreuse pour le pré-traçage informatisé en profitant de notre travail sur cartes, l'évaluation de faisabilité, et la correspondance avec le réseau PDIPR existant.

Le projet bénéficie du soutien du Département dans le cadre du développement du tourisme 4 saisons, en particulier celui de la pratique équestre.

Nous nous efforçons de respecter au plus près notre

calendrier malgré les confinements successifs, pour que, dès l'été prochain, les prestataires puissent intervenir pour le traçage, et le balisage sur le terrain.

Jeanne GERONDEAU
Conseillère municipale

Déneigement

Comme toute commune de montagne, Saint-Pierre de Chartreuse peut être concernée par des épisodes de neige importants. Cette année encore, l'équipe des Services Techniques (Robert, Jérémie, Jean-François et Arnaud) ainsi que deux prestataires (Antoine et Franck) vont assurer la viabilité hivernale de la commune.

Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse neige :

- Le stationnement des véhicules sur les routes départementales et communales est interdit, sauf sur emplacement identifié. La commune ne saurait être tenue responsable si un accrochage avait lieu entre le chasse neige et des véhicules en stationnement gênant, ou sur tout élément (clôture, boîte aux lettres) dont l'implantation ne serait pas conforme.
- Sur les places du village et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre au service de terminer le déneigement.

- La taille des haies privées bordant les voies de circulation doit être effectuée par les riverains.
- Les véhicules doivent avoir les équipements adaptés.

L'ensemble des services sera mobilisé pour vous aider à circuler dans les meilleures conditions possibles.

Lorsque la neige est là :

- Chaque habitant doit dégager la neige devant sa propriété ainsi que la neige tombée de son toit sur les voies publiques et trottoirs, et sur une largeur de 1,50 mètres.
- Il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique.
- Les personnes isolées et malades ayant des soins quotidiens doivent se signaler en mairie au 04 76 88 60 18.
- N'oublions pas de faire preuve de solidarité et de bienveillance les uns envers les autres dans les moments difficiles.

Rudi LECAT- Conseiller municipal



Collecte de la Banque Alimentaire

Été 2020 : un partenariat bienvenu ! Plusieurs paniers ont été offerts par les AMAPIENS au profit de nos concitoyens inscrits à la distribution alimentaire : Merci à eux !

Les CCAS des communes de Saint-Pierre de Chartreuse, Saint-Laurent du Pont, Entre-deux-Guiers, Saint-Joseph de Rivière, Saint-Christophe sur Guiers, Miribel les Echelles, Saint-Pierre d'Entremont - en partenariat avec le Centre Social des Pays du Guiers - s'organisent afin de pourvoir à la distribution alimentaire en faveur des habitants de leurs communes.

Pourquoi cette collecte ? Il s'agit de recueillir sur notre village, des denrées qui seront stockées puis réparties lors des distributions alimentaires dans les locaux du Centre Social, à Saint-Laurent du Pont, chaque lundi, dès 16h30, pour les personnes inscrites auprès du CCAS de leur commune.

Pour plus d'informations, vous pouvez retirer un dossier en Mairie.

Pour participer à la collecte, merci de vous manifester par mail :



social@saintpierredechartreuse.fr



Claire GARCIN-MARROU -
Vice-Présidente en charge du CCAS

Portage de repas à domicile à Saint-Pierre de Chartreuse

À vous qui avez besoin de service de portage de repas à domicile, sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse, merci de nous transmettre par mail :

- vos noms et contacts téléphoniques
- le nombre de repas dont vous avez besoin et les jours correspondants
- les périodes de l'année
- les professionnels de bouche qui vous préparent le repas
- le tarif que vous êtes prêts à régler pour le service de portage.

Nous dresserons ainsi la liste des besoins, et pourrons travailler à une proposition de service.

Claire GARCIN-MARROU -
Vice-Présidente en charge du CCAS

Tous les documents relatifs aux ateliers "Minibus" et "Valorisation des chantiers participatifs", ouverts aux habitants et associations locales, et tenus ces dernières semaines, peuvent être consultés sur le site internet de la Mairie :



www.saintpierredechartreuse.fr/social

SAMEDIS 21 NOV - 5, 9 DÉC

Accueil CCAS et permanence sociale
De 8h30 à 10h sans rendez-vous -
Salle du Conseil



Contacter le CCAS

Communication par mail :

social@saintpierredechartreuse.fr

Communication par téléphone :

06 76 06 72 25



SAISON DE SKI 2020-2021

Lancement de la saison d'hiver



Vous avez hâte de skier en Cœur de Chartreuse cette saison 2020-2021 ? N'attendez plus, c'est le moment des préventes des forfaits saison. Une belle idée cadeau pour les fêtes !

Toute l'équipe de la station « Cœur de Chartreuse » aura le plaisir de vous accueillir sur les pistes à partir du samedi 19 décembre 2020*.

L'ensemble des pistes sera ouvert sur toute la saison, à l'exception de l'espace débutant des Essarts, les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires (du 4 janvier au 5 février 2021).

Sur cette même période (du 4 janvier au 5 février 2021), l'entrée du domaine skiable s'effectuera par la Combe de l'Ours et le Planolet. Un service de navettes sera mis en place afin de relier Saint-Pierre de Chartreuse village et la Combe de l'Ours.

La station du Désert d'Entremont ouvrira également ses pistes le samedi 19 décembre 2020* pour les vacances de Noël, les week-ends et tous les jours du 6 au 28 février (vacances d'hiver 2021). Un service de navettes circulera dans la vallée des Entremonts pendant les 4 semaines des vacances d'hiver pour relier les différentes stations (et notamment quand la station du Désert est fermée).

** Si les conditions sanitaires et d'enneigement sont réunies.*

Cécile LASIO -

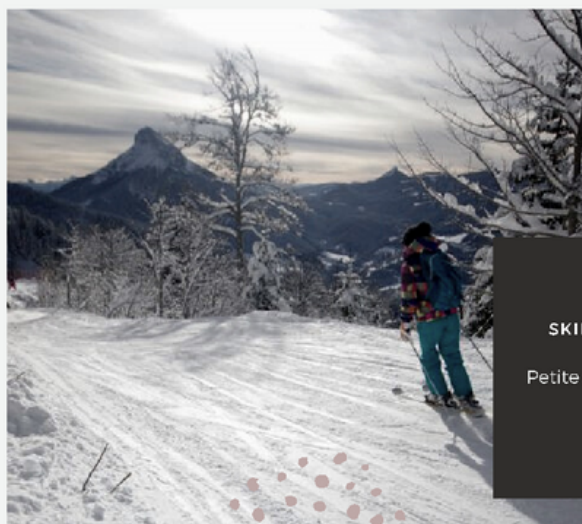
Première adjointe en charge de tourisme



Toutes les infos sur : <https://www.ski-alpin-chartreuse.com/>



Au plaisir de vous accueillir en Chartreuse pour vivre une nouvelle saison d'hiver autour des plaisirs de la glisse dans un cadre préservé !



SKIEZ EN COEUR DE CHARTREUSE CET HIVER 20/21

Petite station familiale, préservée avec ses 35 kms de pistes
au tarif journée adulte à 22.50€

La montagne à votre rythme



Emprunter des livres, des DVD ou des CD à la bibliothèque pendant le confinement, c'est possible avec le **Biblio' Drive**.

Les adhérents de la bibliothèque peuvent emprunter 3 documents écrits et 3 CD par personne, ainsi que 3 DVD par famille.

Contactez nous pour connaître les formalités d'adhésion !



Comment faire ?

1

RÉSERVER

Grâce au catalogue en ligne :



www.bibliotheque-st-pierre.fr



bibliotheque.st.pierre@gmail.com

04 76 88 60 18

2

RÉCUPERER

À la bibliothèque :

Mercredi :
10h-12h et 15h-17h
Samedi :
10h-12h

3

RENDRE

À la bibliothèque :

Mercredi : 10h-12h et 15h-17h
Samedi : 10h-12h

À l'accueil de la mairie :

Du mardi au samedi : 8h30-12h

Dans la boîte aux lettres
de la Mairie

Les rendez-vous d'automne de l'attrape-mots :

Un atelier d'écriture créative mensuel
proposé par Pic Livre

Toutes les informations sur le blog
de l'attrape-mots :



<https://lattrapemots.wixsite.com/accueil>





RETOUR SUR...

Le Jour de la Nuit des Gens de la Lune

Nous avons été sollicités par la Mairie pour honorer cette journée du « jour de la nuit » du 10 Octobre, manifestation nationale de sensibilisation à la pollution nocturne et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Après une introduction de la soirée par Eric DAVIAUD, conseiller municipal chargé de l'environnement, de la mobilité, de l'énergie et de la gestion des déchets, la météo n'étant pas favorable pour l'observation du ciel étoilé, nous sommes partis pour une longue randonnée dans le ciel de Stellarium projeté sur écran. Le but était de donner quelques principes directeurs pour bien se repérer dans le ciel étoilé. Nous avons navigué de la Grande Ourse à Orion en passant par Cassiopée, le carré de Pégase et Andromède, tout en découvrant de nombreuses étoiles remarquables.

Cette balade céleste a été couronnée par l'histoire entremêlée de Pégase, Persée et Andromède selon la mythologie grecque.

Après la pause, la deuxième partie de la soirée a été consacrée à la vie dans notre galaxie à partir du célèbre « paradoxe de Fermi », astrophysicien italien : alors qu'il est certain maintenant que notre galaxie « la voie lactée » comporte des milliards de soleils comme le nôtre, accompagnés eux aussi de centaines de milliards de planètes,

comment se fait-il que notre Terre n'ait jamais été visitée par une civilisation extraterrestre très avancée ? Serions-nous seuls dans la Galaxie voire dans l'Univers ? Il y a beaucoup de réponses possibles à cette question. De nos jours, une domine particulièrement du fait de la détérioration de notre environnement liée à l'exploitation exponentielle de nos ressources et de l'énergie, sachant que celles-ci sont finies. A supposer qu'une civilisation particulièrement en avance ait choisi le même mode de développement que nous, on peut imaginer qu'elle se soit effondrée à terme ou alors qu'elle ait réagi à temps pour préserver son environnement donc qu'elle ait mis fin volontairement à un développement exponentiel et donc à la colonisation de la galaxie. Dans les deux cas, personne pour venir nous faire un petit coucou.

Le débat s'est engagé autour de ces questions très actuelles.

Christiane, François et Bernard

Nous vous donnons rendez-vous pour une observation du ciel d'hiver en plein air soit en décembre soit en janvier, à l'occasion d'une nouvelle lune. Probablement sur le parking des égaux qui bénéficie d'un ciel très ouvert.



Pendant le confinement, les services restent ouverts



Attention ! Le port du masque est obligatoire
et les règles de distanciation doivent être respectées.

Suite aux annonces du Président de la République concernant le re-confinement pour faire face à l'épidémie de COVID-19 nous vous informons que les services de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse listés, ci-dessous, restent ouverts et fonctionnent selon les jours et horaires habituels :

- la collecte des ordures ménagères et des bennes de tri sélectif,
- les déchèteries – sous conditions des autorisations de déplacement,
- les services petite enfance : Relais Assistantes Maternelles (RAM) et Halte-garderie Bébés,

- les rendez-vous personnalisés de Conseils Info Energie sont maintenus mais seront proposés en visioconférence ou à défaut par téléphone. Les permanences téléphoniques se poursuivent sur les horaires habituels des Espaces Info Energie.

Nous sommes dans l'attente de précisions concernant :

- les Lieux d'Accueils Enfant Parents
- l'accueil de loisirs des mercredis
- les permanences avec les architectes conseillers



Plus d'informations sur : coeurdechartreuse.fr



Contact : 04 76 66 81 74

Horaires d'ouvertures des déchèteries

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Mardi - Mercredi de 8h00 - 12h00
Jeudi de 10h00 - 13h00 et de 14h00 - 18h00
Vendredi de 14h00 - 18h00
Samedi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi de 14h30 - 16h30
Samedi de 9h00 - 12h00



VIE INTERCOMMUNALE

Le mouvement, c'est essentiel !

Le mouvement c'est essentiel pour éviter les maux de toutes sortes ! Alors si vous le cœur vous en dit, rejoignez les groupes avec des séances en ligne, accessibles à tous.

Quand ?

- Lundi soir 18h30 Body Art Cardio & Abdos
- Lundi soir 19h 15 Body Art Pilates
- Samedi matin 10h30 Body Art Pilates

Possibilité d'obtenir une séance enregistrée tous les 15 jours si vous ne pouvez pas suivre les séances en ligne.



Pour plus d'infos :

peggycoachforme@gmail.com

06 30 30 50 75



Le sport continue
en ligne et en
direct !

Coworking au Sappey

Déclarez vos ruches



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

Vous êtes télétravailleur ou indépendant, en recherche d'un espace de travail régulier ou ponctuel ? Vous avez besoin d'une bonne connexion internet et envie de trouver un cadre à la fois calme et convivial ? Alors vous serez peut-être intéressés par le coworking du Sappey : une grande salle avec 8 postes, une salle de réunion équipée, un petit bureau fermé, une kitchenette ... bienvenue !

Visite possible et journée d'essai offerte.



Plus d'informations sur :

www.labonnefabrique.fr/coworking/



Contact :

labonnefabrique@gmail.com



Guide

Bien utiliser
le chèque énergie.

LE CHÈQUE ÉNERGIE, COMMENT ÇA MARCHE ?



Il a remplacé les **tarifs sociaux de l'énergie** (TPN, TSS).



Il est attribué par l'État et **envoyé par courrier** aux bénéficiaires selon le revenu fiscal et la composition du foyer.



Il donne droit à des **protections**:

- Ouverture de contrat **gratuite** si emménagement dans un nouveau logement.
- **Réduction de 80%** des frais d'intervention pour impayé.
- **Maintien de la puissance souscrite** en cas de difficultés de paiement pendant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars).
- **Relances plus espacées** c'est plus de temps pour régler les factures en cas d'impayé.

Le chèque énergie est un titre de paiement d'un montant qui varie entre 48 € et 277 €. Il permet de payer les factures d'énergie (électricité, gaz...).



À noter, si le montant du chèque énergie est supérieur à celui de la facture ou mensualité, la différence sera déduite des prochains paiements.

Critères d'éligibilité : acquitter la taxe d'habitation, déclarer un revenu fiscal de référence inférieur à 10700 €/UC, pour l'ensemble du ménage.

Personnes au foyer	Niveau de RFR/UC			
	RFR/UC < 5600 €	5600 € ≤ RFR/UC < 6700 €	6700 € ≤ RFR/UC < 7700 €	7700 € ≤ RFR/UC < 10700 €
1	194 €	146 €	98 €	48 €
2 ou 3	240 €	176 €	113 €	63 €
4 et +	277 €	202 €	126 €	76 €

RFR : revenu fiscal de référence / UC : 1ère ou seule personne du ménage = 1UC, la 2ème = 0,5 UC, la 3ème et + = 0,3 UC par personne.

Comment remettre un chèque énergie à EDF ?


En ligne sur :
chequeenergie.gouv.fr



Facile et rapide, avec une **adresse mail**, le numéro et le code à gratter du chèque énergie, les numéros client et de compte EDF figurant sur la facture EDF.



Astuce, avec la préaffection, le client n'aura pas à renouveler la démarche l'an prochain !

OU


Par courrier à :
EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1



Il suffit de détacher le chèque et de le renvoyer accompagné d'une **photocopie** de facture EDF récente.

Comment bénéficier des protections associées avec EDF ?

→ Le chèque énergie a été remis à EDF pour payer une facture, les protections sont automatiquement activées !

→ Le chèque énergie a été remis à un autre fournisseur d'énergie, l'attestation est à transmettre rapidement en ligne à EDF sur chequeenergie.gouv.fr ou par courrier accompagnée d'une photocopie de facture EDF récente à : EDF / TSA 81401 / 87014 LIMOGES CEDEX 1



Un client peut vérifier si il est bénéficiaire :
chequeenergie.gouv.fr

0 805 204 805 Service & appel gratuits



NUMÉROS UTILES

MÉDECINS

Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
@ : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE

Dr Sophie MOTTET
04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE

04 79 28 99 76

KINÉSÉTHÉRAPEUTE

04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTHÉOPTAHIE

Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

NATUROPATHE

Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112

POMPIERS - 18

GENDARMERIE - 17

URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

MAIRIE

04 76 88 60 18
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE

04 76 53 01 30
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE

04 76 50 34 81
OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 14h00-17h00
samedi de 9h00-12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES

04 76 53 01 30
Cantine : 04 38 02 05 52
Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"

04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE

06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)

04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME

ST PIERRE DE CHARTREUSE

04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE COEUR DE CHARTREUSE

04 76 66 81 74

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Mardi - Mercredi de 8h00 - 12h00
Jeudi de 10h00 - 13h00 et de 14h00 - 18h00
Vendredi de 14h00 - 18h00
Samedi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi de 14h30 - 16h30
Samedi de 9h00 - 12h00



PENSEZ AU COVOITURAGE
Pour plus de renseignements
consultez la page :

saintpierredechartreuse/transports.fr



DU 23 AU 29 NOVEMBRE 2020

Concours photo - Lettre municipale
Aidez-nous à choisir notre première et dernière de couverture de la lettre municipale de Décembre sur le thème "paysage de St-Pierre-de-Chartreuse".

LE 05 DÉCEMBRE 2020

Concours photo - Carte de vœux
Aidez-nous à choisir notre photo pour la carte de vœux 2021 sur le thème "paysages enneigés de St-Pierre-de-Chartreuse".



Retrouvez toutes les informations sur le site de la Mairie :
mairiedesaintpierredechartreuse.fr



Pour envoyer votre photo :
lalettre@saintpierredechartreuse.fr



LA LETTRE MUNICIPALE

AIDEZ-NOUS À CHOISIR, LA PROCHAINE PHOTO DE COUVERTURE !

LE THÈME : Paysages d'automne de St-Pierre-de-Chartreuse

DATE DE DÉPÔT :

DU 23 AU 29 NOVEMBRE 2020



LA CARTE DE VŒUX

AIDEZ-NOUS À RÉALISER, LA PROCHAINE CARTE DE VŒUX POUR L'ANNÉE 2021 !

LE THÈME : Paysages enneigés de St-Pierre-de-Chartreuse

DATE LIMITE DE DÉPÔT :

LE 05 DÉCEMBRE 2020

ENVOYEZ UNE PHOTO PAR PARTICIPANT AVEC VOTRE NOM ET PRÉNOM À CETTE ADRESSE :



lalettre@saintpierredechartreuse.fr

Attention seules les images aux formats JPEG - TIFF ou PNG seront acceptées. L'image gagnante sera sélectionnée par l'équipe de communication et sera diffusée sur le support avec le Nom et Prénom du gagnant. En participant à ce concours vous déclarez être le propriétaire de l'image et céder vos droits d'auteurs à la Mairie pour toutes utilisations sur des supports de communication.

CONCOURS PHOTO

Lettre municipale de St-Pierre-de-Chartreuse

RÈGLEMENT



Saint Pierre
de Chartreuse

"Faites-nous part de vos talents d'artistes !"

Un concours de photo qui invite chaque trimestre les habitants de la commune de St-Pierre-de-Chartreuse à participer à la conception de la Lettre Municipale.

Aidez-nous ce mois-ci à choisir la nouvelle couverture de la lettre, sur le thème :
PAYSAGES D'AUTOMNE DE ST-PIERRE DE CHARTREUSE

C'EST QUOI ?

Ce jeu-concours est ouvert uniquement à toute personne résidant sur la commune de St-Pierre de Chartreuse.

En participant à ce concours, la personne déclare être le propriétaire de l'image et céder ses droits d'auteur à la Mairie pour l'utilisation de son image sur des supports de communication.

POUR QUI ?

Les participants devront envoyer une seule photo accompagnée de leur Nom et Prénom entre le : 23/11/2020 au 29/11/2020 à :



lalettre@saintpierredechartreuse.fr

Attention : Seules les images aux formats JPEG, TIFF ou PNG, de hautes définitions seront acceptées.

COMMENT ?

L'image gagnante est sélectionnée par l'équipe de communication. Elle sera diffusée en première et quatrième de couverture de la Lettre Municipale avec le Nom et le Prénom du gagnant.

LE RÉSULTAT

Pour toute question relative à ce concours, n'hésitez pas à nous écrire sur : lalettre@saintpierredechartreuse.fr

Directeur de publication : Stéphane GUSMEROLI
Responsable de la rédaction : Stéphane GUSMEROLI
Rédaction, envoi par email : Fabienne BARRIS - Dominique JULIEN
Réalisation graphique : Lucie BOUVET
Crédits photos : GENS DE LA LUNE-Jeanne GERONDEAU-PHOTOSOM-
Christian PERRIN-Jérôme BARRIS



Saint Pierre
de Chartreuse